

**Motion pour la mise en ligne des documents relatifs aux enquêtes publiques relatives aux demandes de permis d’urbanisme, d’environnement et uniques.**

**Le Conseil Communal,**

**En séance publique,**

Considérant que les citoyens sont de plus en plus désireux de communiquer avec l’administration en lien avec les projets urbanistiques et environnementaux qui les concernent et sont de plus en plus connectés.

Considérant que faciliter l’accès de la population à l’information relative aux projets urbanistiques et environnementaux qui la concernent est primordial et devrait pouvoir se faire par l’ensemble des moyens disponibles, et les plus récents ;

Considérant que, dans le contexte de la crise sanitaire où le virus est toujours présent :

- de nombreux citoyens évitent les espaces fermés et plus particulièrement les lieux publics susceptibles de rassembler diverses personnes ;
- certains citoyens sont placés en « quarantaine » et empêchés de se rendre auprès de l’administration communale dans les temps d’une enquête publique ;
- les dispositions sanitaires impliquent des procédures chronophages pour les services communaux qui ne peuvent plus accueillir qu’un citoyen à la fois sur rendez-vous ;

Considérant que la crise sanitaire a mis en lumière le besoin d’un accès accru à l’information relative aux enquêtes publiques et que celui-ci perdurera à la crise sanitaire ;

Considérant que de nombreuses autres communes procèdent déjà à la mise à disposition électronique de ce type de documents pour leurs citoyens ;

Considérant que la mise en ligne des documents ne peut en aucun cas remplacer le contact humain, l’accueil et le service aux personnes réalisés par les services communaux qui resteront précieux pour les personnes ne disposant pas des outils informatiques et pour répondre aux questions du public sur les dossiers instruits ;

Considérant que la dématérialisation des permis d’environnement et des permis uniques est prévue en 2021 en Région Wallonne, de sorte que tous les documents relatifs aux enquêtes publiques seront disponibles en version électronique ;

Considérant que les bureaux d’architectes et les bureaux d’études disposent d’ores et déjà de tous leurs documents en version électronique et pourraient aisément les fournir à l’administration communale lors du dépôt des dossiers ;

Considérant que la Ville de Ciney dispose de différents outils numériques : communication via les réseaux sociaux, site web où sont déjà disponibles différents documents administratifs et qu’elle encourage l’utilisation de ces outils.

**Adopte la présente motion, prenant la forme d'une** invitation du collègue échevinal à :

- A titre transitoire et au plus vite, publier une liste des dossiers dont les enquêtes sont en cours, en ligne sur une page dynamique du site internet de la commune, mentionnant le nom, la localisation, les échéances et le type de procédure en cours ;
- Identifier la plateforme où publier ces documents afin que ceux-ci soient aisément publiables par le service communal concerné et consultables par les citoyens. Il pourrait par exemple s'agir de la page dédiée à l'urbanisme et l'environnement du site web de la ville ;
- Procéder à la mise à disposition électronique de l'ensemble des documents relatifs aux enquêtes publiques. Cette publication électronique sera opérationnelle dans les 3 mois suivant le vote de la motion « publication électronique des enquêtes publiques ».